



Mensualités pour véhicule impayées par l'acheteur

Par **mika133**, le **03/12/2008** à **15:35**

bonjour, j'ai vendu un véhicule à l'amiable pour lequel l'acheteur me verse une mensualité. Le problème c'est qu'aucun contrat n'a été établi. En cas de non paiement des mensualités puis je attaquer l'acheteur en justice ou je n'ai aucun droit du fait qu'il n'y ait aucun papier attestant des modalités de paiement du véhicule?
Cordialement.

Par **ellaEdanla**, le **03/12/2008** à **16:18**

Bonjour,

Lisez cet article : <http://www.legavox.fr/blog/jeetendra/pre-argent-entre-particuliers-precautions-96.htm>.

Effectivement, il vous sera difficile voire impossible de faire condamner votre débiteur ou de confier le recouvrement à un huissier sans écrit en cas d'absence de versement.

Toutefois, il est encore temps de faire une reconnaissance de dettes écrites avec votre débiteur.

je reste à votre disposition pour toute autre question.

Cordialement.

Par **mika133**, le **03/12/2008** à **17:42**

Merci beaucoup pour votre réponse.